

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2024

VIOLENCES DANS LE CINÉMA, L'AUDIOVISUEL, LE SPECTACLE VIVANT, LA MODE
ET LA PUBLICITÉ - (N° 166)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AC3

présenté par

Mme Parmentier, M. Ballard, Mme Auzanot, M. Beaurain, M. Bilde, M. Chudeau, M. Clavet,
Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Joncour, Mme Joubert, M. Odoul, M. Perez, Mme Pollet,
Mme Roy, M. Sanvert et Mme Sicard

ARTICLE UNIQUE

Après le mot :

« recommandations »,

insérer les mots :

« notamment législatives, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

Cet amendement vise à permettre au rapport de la commission d'enquête de formuler des préconisations législatives pour remédier aux éventuels manquements dans l'application de la loi ou le manque de pertinence de certains dispositifs existants concernant la situation des mineurs et majeurs au sein des secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de la mode et de publicité.